

# AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

COMMUNE DE PROVINS

## Modification Simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération municipale n°2021.50 en date du 9 juillet 2021,  
le Maire de la Ville de PROVINS a décidé de mettre à disposition du public  
la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette mise à disposition se déroulera à la Mairie de PROVINS  
du mercredi 1er décembre 2021 au vendredi 31 décembre 2021 inclus.

Le dossier est consultable aux horaires d'ouverture de la mairie :  
du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 / de 13h45 à 17h15  
et le Samedi de 9h30 à 12h00  
**sauf le Samedi 25 décembre 2021**

Pendant la durée de la mise à disposition, les observations sur la modification simplifiée n°3 du Plan Local  
d'Urbanisme (PLU) pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent  
également être adressées par écrit à Monsieur le Maire - Mairie de Provins - 5 place du Maréchal Leclerc -  
CS 60405 - 77487 PROVINS Cedex ou par courrier électronique à l'adresse suivante :  
[service.urbanisme@mairie-provins.fr](mailto:service.urbanisme@mairie-provins.fr)